



MON HOPITAL VA CRAQUER !

MARDI 7 JUIN, EN GREVE ET EN MANIFESTATION

Depuis plusieurs décennies, la CGT et les hospitaliers alertent sur la situation de l'hôpital public soumis à la politique du chiffre : l'hôpital est désormais sur le point d'imploser !

Sur-sollicités durant la crise COVID, à ce jour la coupe est pleine : les « héros » sont rincés après de 2 ans de crise sanitaire et des décennies de maltraitance institutionnelle : conditions de travail dégradées, sous-effectif chronique organisé, salaires indécents, précarité, primes et revalorisations salariales à géométrie variable (primes covid, grand-âge, soins critiques...).

L'hôpital est en burn out et ne fait plus rêver. La situation est plus qu'alarmante aux portes de l'été : urgences en tension ou fermées, fermetures de lits, de services, de maternités ! Les conditions d'accueil et de prise en charge des patient.e.s et de leurs familles qui sont menacées, conséquences d'un absentéisme inquiétant et de postes restés vacants.

Au CHU de Montpellier, cet été 20% des lits seront fermés quand plus de 300 postes IDE et 170 d'AS manquent à l'appel. L'été s'annonce donc « tendu »...

Alors que notre direction a accepté d'ouvrir une négociation « attractivité-fidélisation » des personnels, de nombreuses revendications ne trouveront leur réponse qu'au niveau du gouvernement :

- **Améliorer les conditions de travail par une politique de la formation et des recrutements statutaires tout personnel confondu : médical et non médical, soignant, ouvrier, administratif et technique... et pérenniser tous les postes des contractuels**
- **Revaloriser sérieusement le point d'indice et l'ensemble des grilles indiciaires**
- **Effectuer un moratoire sur chaque fermeture de lits, de services, d'hôpitaux**
- **Remettre à niveau et développer le service public hospitalier**

Pour ces motifs, la CGT a lancé localement des initiatives pour sensibiliser la population et les élus de la région et organise une **journée nationale de mobilisation le 7 juin** :

12H00 RASSEMBLEMENT DEVANT BENECH

14H30 RASSEMBLEMENT DEPARTEMENTAL DEVANT LA PREFECTURE

➤ **Rappel du droit de grève au dos de ce tract**





LE DROIT DE GREVE COMMENT CA MARCHE ?

Procédure d'assignation

1. Sollicitation des **agents "volontaires" prévus au planning** le jour de grève.
2. Sollicitation des **agents non prévus au travail et volontaires** pour être assignés.
3. Sollicitation des **agents prévus au travail, désignés par ordre alphabétique** par le cadre.
4. A défaut, sollicitation des **agents non prévus au travail, désignés par ordre alphabétique**.

Je suis assigné, puis-je me déclarer gréviste ?

- Oui, vous devez **vous déclarer gréviste auprès de votre encadrement, SANS SUBIR DE RETENUE SUR SALAIRE**. Vous serez alors comptabilisé dans le taux de mobilisation (ARS)

Absence inférieur ou égale à 1 heure



1 heure de grève

Pas de retenue sur ma prime de service

Syndicat C.G.T. de site C.H.U. de Montpellier Pavillon 42, hôpital La Colombière. Secrétariat Général : 3 9654

Site Web : cgtchumontpellier.reference-syndicale.fr Mail : syndicat-cgt@chu-montpellier.fr

Facebook : [CGT CHU Montpellier](#) Youtube: [CGT CHU Montpellier](#)

